



Département Ressources Humaines

Décision n° 2025 - 504

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien gestion du bocage à la direction nature et jardins**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction nature et jardins, un emploi de technicien gestion du bocage, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Mettre en place une stratégie territoriale :

Assistance du responsable de l'unité « Développement de la Canopée », dans la déclinaison du volet bocage du Plan-guide

« L'arbre et les forêts de demain », notamment pour l'élaboration d'une stratégie territoriale pour les 20 prochaines années, par le biais d'un Plan-guide « Bocage/ Agroforesterie » de territoire.

Assurer une concertation avec les acteurs du bocage :

Participation à l'animation d'un réseau d'exploitants agricoles, en lien avec les partenaires agricoles et bocagers de Nantes Métropole, les structures de bassins versants et les interlocuteurs concernés au sein des différentes directions de Nantes Métropole

Organisation de journées annuelles métropolitaines de partage autour du bocage et de l'agroforesterie, en lien avec les partenaires Conseil, sensibilisation et communication auprès des publics concernés

Accompagner aux changements de pratiques :

Réflexion pour la mise en œuvre et l'accompagnement d'un PSE « Haie »  
Réflexion pour la mise en place d'une OCG (Organisation Collective de Gestion) pour la certification du Label Haie

Mettre en œuvre des actions de gestion pérenne et de développement du bocage :  
Accompagnement d'agriculteurs ou de communes pour des projets de plantations de haies bocagères  
Réalisation de plans de gestion Durables de Haies (PGDH) à l'échelle d'exploitations agricoles  
Réalisation de pré-audits Label Haie  
Mise en place d'un outil de suivi technique et financier des actions menées

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de technicien gestion du bocage à la direction nature et jardins est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux 2ème classe, à savoir au minimum indice brut 401 et au maximum indice brut 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

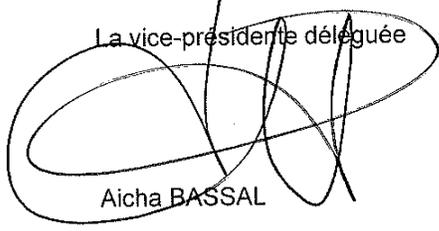
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 16 juin 2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée



Aicha BASSAL

mis en ligne le :

**19 JUIN 2025**